

## ASIA – P N N

(Aide à l'installation des Personnels Nouvellement Nommés)

### FORMULAIRE DE DEMANDE

**A RENVoyer AU RECTORAT (BUREAU DPS 2), DUMENT COMPLETE,  
DANS LES 2 MOIS QUI SUIVENT L'INSTALLATION DANS LE POSTE  
(pour le 31 octobre 2016 pour les agents nommés au 01/09/2016)**

**ATTENTION** avant de compléter ce dossier, consultez le site : <https://www.aip-fonctionpublique.fr/aip> afin de vérifier si les dispositifs A.I.P. et A.I.P-VILLE (aides interministérielles à l'installation des personnels) correspondent mieux à votre situation personnelle, sachant que pour bénéficier de ces dispositifs, il faut nécessairement signer un bail de location pour un logement.

Madame     Monsieur

Nom d'usage :  
Noms de famille :  
Grade :  
N° S.S. :

Prénom :  
Date de naissance :  
Lieu de naissance :

Je sollicite « l'aide à l'installation des personnels nouvellement nommés ». Des précisions sur ma situation sont apportées ci-dessous et les justificatifs sont joints à la présente demande.

Je certifie :

- ne pas bénéficier au titre de la présente année scolaire d'un logement de fonction par nécessité absolue de service.
- détenir un indice de rémunération inférieur ou égal à l'indice nouveau majoré 416 au 01/09/2016.

Date de nomination en qualité de stagiaire :  
Adresse personnelle :

Date de titularisation :  
Code postal :

Académie d'origine :  
Etablissement et poste d'origine :

Etablissement d'affectation :

Les dossiers incomplets ne pourront être instruits. Par ailleurs, lorsque le demandeur ne répond pas aux critères fixés pour l'attribution, la demande ne pourra pas être acceptée.

Fait à

le

Signature :

#### Pièces à joindre et à agraffer au dossier :

- L'arrêté d'affectation, auquel sera joint, le cas échéant, le document précisant les modalités du service partagé (pour les enseignants du second degré concernés, la lettre de service) ;
- Le procès-verbal d'installation ;
- Le relevé d'identité bancaire ou postal (parfaitement lisible) comportant les nom et prénom du demandeur ;
- La déclaration sur l'honneur ;
- Une copie intégrale du livret de famille (pour les célibataires, sans enfant, une copie de la carte nationale d'identité).

Dossier (3 pages) à adresser au :  
Rectorat de l'Académie d'Amiens  
Division des Prestations Sociales (Bureau des Affaires sociales DPS 2)  
20 boulevard d'Alsace Lorraine  
80063 Amiens CEDEX 9  
Tel : 03 22 82 37 76

## Notice d'information

### MESURES EN FAVEUR DES PERSONNELS ACCUEILLIS AU TITRE DE L'ANNEE SCOLAIRE 2015-2016

Réf. : Circulaire ministérielle DGRH C1-3 n°2007-121 du 23 juillet 2007 relative aux prestations d'action sociale ministérielles individuelles.

<b><u>ASIA-PNN</u></b>	
<b>L'aide</b>	Action Sociale d'Initiative Académique (ASIA). Aide aux Personnels Nouvellement Nommés.
<b>Montant</b>	Le montant-forfaitaire-de l'aide est défini en fonction de la disponibilité des crédits et après consultation de la commission académique d'action sociale. Il est actuellement de <b>700 €</b>
<b>Bénéficiaires</b>	<p>Personnels ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé (IATSS) venant d'être nommés en qualité de fonctionnaires stagiaires ou venant d'être titularisés par le biais d'un recrutement réservé ou sans concours ou venant d'être titularisés en qualité de BOE (Bénéficiaires de l'obligation d'emploi) au titre du décret n°95-979 du 25 août 1995.</p> <p><i>N.B. : les personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation, dotés d'un indice de rémunération supérieur à l'Indice nouveau majoré 416 et/ou percevant la « Prime d'Entrée dans le Métier » (PEM) instaurée par le décret n° 2008-926 du 12 septembre 2008 modifié ne sont pas éligibles à cette ASIA ».</i></p> <p>Par ailleurs, les personnels affectés au sein du réseau CANOPE, CROUS ou ONISEP ou dans l'enseignement supérieur doivent s'adresser à leur établissement pour connaître les éventuelles prestations d'action sociale mises en place.</p>
<b>Conditions d'attribution</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ détenir un indice de rémunération inférieur ou égal à <b>l'indice nouveau majoré 416</b> au 1<sup>er</sup> septembre 2016 (compte tenu d'un éventuel reclassement rétroactif).</li><li>▪ être rémunéré sur les crédits délégués au Recteur.</li><li>▪ une aide par agent.</li></ul>
<b>Délais - Justificatifs</b>	<p><b><u>Délais pour les affectations au 1<sup>er</sup> septembre 2016</u></b></p> <p>Date limite de dépôt <b>au Rectorat</b> (Division des Prestations Sociales – DPS) : <b>31 octobre 2016</b>.</p> <p><b><u>Justificatifs</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Copie de l'arrêté de nomination ;</li><li>▪ Copie du procès-verbal d'installation ;</li><li>▪ Relevé d'identité bancaire, postal ou de Caisse d'Epargne comportant les nom et prénom du demandeur</li><li>▪ Copie intégrale du livret de famille, régulièrement tenu à jour ou de la carte d'identité pour les personnes célibataires sans enfant.</li></ul>

(Des précisions complémentaires sont apportées dans le formulaire de demande)

# DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné, M\_\_\_\_\_ certifie sur l'honneur :

n'avoir jamais bénéficié de l'AIP ni de l'AIP-Ville

(Cf. site dédié : [www.aip-fonctionpublique.fr](http://www.aip-fonctionpublique.fr))

ne pas être attributaire d'un logement de fonction

Je certifie l'exactitude des renseignements communiqués dans ce formulaire et sollicite l'attribution de l'aide PNN, après avoir pris connaissance des conditions d'attribution.

Je reconnais être informé(e) des risques encourus en cas de fausse déclaration et m'engager à indiquer sans délai aux services académiques tout changement dans ma situation personnelle (le faux, l'usage de faux et l'escroquerie sont réprimés par les articles 313-1, 313-2, 313-3, 441-1, 441-2 du code pénal).

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature de l'intéressé(e) :